

Dans le domaine de l'entreposage, la responsabilité de Galliker Transports SA (pour l'ensemble de ses filiales) est déterminée par les conditions générales de SPEDLOGSWISS (CG SPEDLOGSWISS Entreposage 2001).

**Le logisticien est responsable en cas de faute seulement**

Galliker est responsable envers son mandant pour l'exécution soignée du travail.

Pour la perte et la détérioration de la marchandise stockée, Galliker est responsable **jusqu'à 8.33 des droits de tirage spéciaux par kilo de marchandise endommagée**. La responsabilité maximale s'élève à **20'000 droits de tirage spéciaux par sinistre\***. On parle de cas isolé lorsqu'une cause unique de dommage ou une différence d'inventaire existe, même si ceux-ci proviennent de plusieurs ordres de stockage. Toute autre responsabilité pour des dommages consécutifs est exclue. Cela s'applique en particulier aux prétentions en réparation de dommages matériels, de manque à gagner et de pénalités contractuelles.

Galliker n'est en aucun cas responsable pour des dégâts naturels tels que le feu, l'eau, la tempête, la grêle, le glissement de terrain, autre force majeure, etc. Galliker n'est pas non plus responsable en cas de vol, faits de guerre, sabotage, attentats terroristes et événements similaires.

Ainsi, il va de l'intérêt du commanditaire (locataire) ou du propriétaire de la marchandise stockée de se procurer une couverture d'assurance adéquate. Nous vous soutenons volontiers dans cette démarche.

Pour de plus amples informations, nous nous tenons à votre entière disposition.

ppa. Peter Steinmann  
Directeur de gestion d'assurance  
Galliker Transport SA

Prise de connaissance/accord des données ci-dessus et les conditions Spedlogswiss par:

Prénom / Nom .....	Signature, cachet
Entreprise .....	
Adresse .....	
Lieu, date .....	

\* Unité monétaire (EUR, USD, JPY, GBP) artificiellement introduite par le Fonds International Monétaire (IFS)